



Le 21 février 2025

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0056**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 3 février et visant à :

*« [...] obtenir, par courriel, votre mémoire déposé dans la cadre de la consultation publique du MELCCFP en 2024 sur le projet de code de gestion des matières résiduelles fertilisantes. »*

(Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez ci-joint copie du document faisant l'objet de votre demande. Toutefois, la signature d'un membre du personnel d'Hydro-Québec a été caviardée puisqu'il s'agit d'un renseignement personnel confidentiel concernant une tierce personne que nous ne pouvons vous communiquer sans son consentement. Nous invoquons en conséquence les articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

Karine Charest  
Directrice – Affaires corporatives et gouvernance

p. j.